



DES OUTILS POUR L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION

Sur le TTIP

- Zapping «Sale TTIP» réalisé par les jeunes AlterActifs (16 min): www.youtube.com/watch?v=BvlZv275kcY
- «Comprendre le traité transatlantique en 12 minutes» (CNE-GNC): www.youtube.com/watch?v=bd-M_5ycEfI
- «Les enjeux du Traité transatlantique» (63 min): www.youtube.com/watch?v=sfgJH3XtEn8
- «Le TAFTA, bienvenue au paradis» (116 min): www.youtube.com/watch?v=DyoyCg8HOFE
- «TTIP, sur la route de la libéralisation» (animation en anglais traduite en français): <https://stop-ttip.org/fr/blog/nouvelle-video-ttip-ceta-sur-la-route-de-la-liberalisation/>

Sur le CETA

- www.youtube.com/watch?v=L9inPBS98cs
- <http://canadians.org/fr/transatlantique-accords>

POUR EN SAVOIR PLUS:

- *Le traité transatlantique: le comprendre pour le couler*, Bruxelles, Ed. CNE (<https://cne.csc-en-ligne.be/cne-gnc/brochures/Brochures/TTIP.html>)
- «Traité transatlantique: un pacte dévastateur» (Dossier), dans *Contrastes*, Ed. Equipes populaires, n°163, juillet-août 2014 (www.equipespopulaires.be/IMG/pdf/ctr_7-8_photos.pdf)
- GADEYNE Marie-Madeleine, *TTIP: le dossier pédagogique*, Louvain-la-Neuve, Ed. UCL-AGL, 2015 (www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/ac-arec/documents/utopie-traitett-agl.pdf)
- DERRUINE Olivier, «Traité transatlantique. 2016, l'année du tournant», dans *Revue nouvelle*, n°3, 2016.
- VANDENHEMEL Nicolas, «Accords commerciaux et d'investissement: le jeu de dupes de l'UE», dans *Démocratie*, 1^{er} mars 2015 (www.revue-democratie.be/index.php/international/union-europeenne/1118-accords-commerciaux-et-d-investissement-le-jeu-de-dupes-de-l-union-europeenne)
- VANDENHEMEL Nicolas, «CETA: ce cheval de Troie du TTIP», dans *Démocratie*, 1^{er} novembre 2015 (www.revue-democratie.be/index.php/international/union-europeenne/1153-ceta-ce-cheval-de-troie-du-ttip)



TTIP: le déconstruire pour mieux le combattre

PAR NICOLAS VANDENHEMEL, RÉDACTEUR EN CHEF DE DÉMOCRATIE ET COORDINATEUR DU GT INTERNATIONAL DU CIEP-MOC

Depuis de nombreux mois, le traité transatlantique (appelé aussi TTIP ou TAFTA¹) est parvenu à s'imposer à la Une de l'agenda des mouvements sociaux. Au fil du temps et des mobilisations, certaines enceintes parlementaires s'en sont emparées pour en débattre et prendre (parfois) des décisions courageuses. Toutefois, la technicité de ces traités commerciaux rend difficile sa propagation à tout un chacun. Pourtant, pour gagner la lutte contre ces derniers, il est nécessaire de vulgariser un maximum leurs enjeux et de déconstruire leurs dangers pour créer une mobilisation citoyenne massive à leur rencontre. En paraphrasant Susan Georges et sa théorie Dracula, on pourrait dire que si le TTIP est exposé à la lumière, il meurt. Ce sont le rôle des associations d'éducation permanente de mettre en lumière les enjeux de ces traités de libre-échange et les objectifs de cette fiche pédagogique.

UNE GUERRE DES MOTS

Le traité transatlantique est ce qu'on appelle un traité de «libre-échange» dont le but est de créer une vaste zone de libre-échange où les biens, les services et les capitaux pourraient circuler entre les régions du monde concernées (pour le TTIP, entre l'Union européenne et les Etats-Unis). Pas question dans ce type d'accords de faire circuler librement les personnes!

Des outils pour débiter une animation:

- Une vidéo humoristique (4 min): www.youtube.com/watch?v=BoEuoJJQb_Y
- «TAFTA, ta gueule à la récré» (3 min): www.youtube.com/watch?v=zHK1HqW-FQ0
- «TAFTA en 3 minutes»: www.youtube.com/watch?v=LAF1tYp-LF4
- «Le traité transatlantique en 10 minutes»: www.youtube.com/watch?v=HNHXS0v9NGE
- BD ludique: <http://treatthetreaty.org/fr?v=1>
- Emission «TTIP ou démocratie, prends garde à toi» (80 min): www.notele.be/list27-emissions-communautaires-media36755-t.t.i.p.-ou-democratie-prend-garde-a-toi-16-06-15.html

1. TTIP signifie «Transatlantic trade and investment partnership» ou, en français, «Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement» (PTCI) et TAFTA («TransAtlantic free trade area»): «Zone de libre-échange transatlantique».

2. Citer la Commission européenne est assez efficace pour couper court aux arguments des partisans du TTIP.

3. http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/index_fr.htm

4. http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/march/tradoc_150737.pdf

5. Voir http://ase.tufts.edu/gdae/Pubs/wp/14-03CaipaldoTTIP_FR.pdf

6. Dans plusieurs Etats américains, les niveaux de salaires et de droits accordés aux travailleurs sont si bas qu'ils créent (déjà) une concurrence déloyale entre travailleurs et une course vers le bas en matière de Droit du Travail.

7. La Commission européenne dit qu'elle n'a jamais été aussi transparente que dans les négociations commerciales pour le TTIP. Mais quand on part de zéro, ce n'est pas difficile de faire mieux...

8. Voir: http://unctad.org/en/publicationchapters/wir2015ch3_en.pdf

9. Pour aller plus loin, voir www.monde-diplomatique.fr/2014/06/BREVILLE/50487

10. A l'échelle de l'UE, il existe «l'initiative citoyenne européenne». L'idée, c'est d'inviter la Commission à se (re)saisir d'une question au travers d'une pétition qui doit réunir plusieurs critères, dont un million de signatures dans au moins sept Etats-membres. En l'espèce, la Commission européenne a rejeté une initiative citoyenne sur le TTIP pour des motifs complètement fallacieux. Du coup, les organisations ont décidé de lancer leur initiative citoyenne, de manière autogérée. Cette initiative citoyenne a respecté tous les critères normalement imposés à pareille démarche.



Décrits de la sorte, on ne voit pas bien où se cachent les dangers. Sauf que l'échange n'est pas aussi libre qu'on pourrait le croire. En effet, historiquement, de nombreux accords du même type ont été conclus avec des pays du Sud et on constate que pour ces derniers, ces accords se sont révélés catastrophiques parce que le tissu économique local n'était pas en mesure de rivaliser avec celui des pays dits «développés».

Les poulets, un exemple emblématique

Les poulets élevés en batterie en Europe sont envoyés congelés dans de nombreux pays africains. Sur place, ils coutent moins chers que ceux élevés localement. La paysannerie locale meurt à petit feu car elle se retrouve confrontée à des produits qui bénéficient de subventions à l'exportation, alors que l'UE et les USA interdisent aux pays du Sud de soutenir leur agriculture!

On pourrait objecter que, dans le cas du traité transatlantique, le débat se pose en des termes différents puisqu'a priori, les développements économiques de part et d'autre de l'Atlantique sont relativement équivalents, sauf que ces «accords de commerce et d'investissement» poursuivent deux grands objectifs: la suppression des tarifs douaniers et (surtout) une réduction des «formalités administratives et réglementaires». Arrêtons-nous un moment sur ces deux versants de l'équation.

1. La suppression des tarifs douaniers

Aujourd'hui, les tarifs douaniers entre l'UE et les Etats-Unis ou le Canada, par exemple, sont quasiment inexistant (3,3% en moyenne de la part de l'UE sur les biens importés des Etats-Unis, contre 2,2% dans le sens contraire). Le libre-échange est donc déjà une réalité. Là où les tarifs douaniers sont plus élevés, c'est dans le but de protéger un secteur particulier (l'agriculture, par exemple).

2. Réduction des formalités administratives et réglementaires

On comprend, dès lors, très vite que la diminution des tarifs douaniers n'est pas l'objectif premier de ces accords: la Commission européenne² affirme ainsi que «80% des avantages de cet accord résulteront d'une réduction des formalités réglementaires et administratives, ainsi que de l'ouverture des marchés de services et des marchés publics par les deux parties»³.

L'emploi des mots est révélateur, car ce que la Commission européenne appelle «formalités réglementaires et administratives», c'est, en réalité, l'ensemble des lois et législations qui encadrent notre quotidien.

NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉS

L'ambition première du TTIP est donc de réduire les «formalités réglementaires et administratives».

Pourquoi?

En réalité, ce type d'accords est conçu par et pour les multinationales. Pour celles-ci, toute législation est un frein au commerce puisque les lois nuisent à leurs profits. La logique poursuivie par ces accords est donc de pousser à la libéralisation et à la privatisation un maximum de secteurs. Pour y parvenir, ces traités se basent notamment sur le principe de la «liste négative», c'est-à-dire que ces accords postulent que tout est libéralisable et privatisable. Si l'UE (ou un Etat membre) n'est pas d'accord pour libéraliser ou privatiser sa sécurité sociale (par exemple), elle (il) doit émettre ses réserves dans des annexes. Sur les 1.600 pages du CETA (accord entre l'UE et le Canada), 1.200 constituent des annexes! Le risque lié à la liste négative est d'oublier d'y inscrire un domaine ou un secteur, ce qui rendrait sa privatisation possible et irréversible. Ces accords contiennent, en effet, des clauses de «statu quo» et «cliquet» qui rendent toute marche arrière très difficile, sinon impossible.



C'est la même chose pour l'**Accord sur le commerce des services** (TISA, en anglais), qui est un accord plurilatéral négocié entre 50 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont l'UE, les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, Israël... Cet accord permettrait d'aller plus loin dans la libéralisation des services que ce que ne permettent les accords de l'OMC. A nouveau, on ne sait presque rien de ces négociations qui ont débuté dans une opacité extrême, en mars 2013.

DES ACTIONS POUR MOBILISER CONTRE LE TTIP

Si ces accords commerciaux sont signés, ils auront des conséquences dommageables sur notre vie quotidienne. Il est donc urgent de se mobiliser massivement pour nous y opposer. Des antécédents historiques nous montrent que la victoire est possible. Ce fut le cas pour l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Négocié dans le plus grand secret entre 1995 et 1997, il contenait des dispositions assez similaires à celles du TTIP. Mais grâce aux mobilisations de nombreux mouvements sociaux, l'accord n'a finalement pas vu le jour. Ne dit-on pas que l'Histoire est un éternel recommencement?

Pour sensibiliser largement, de nombreux moyens peuvent être utilisés. Nous vous en présentons quelques-uns. A vous d'aller plus loin.

1. Des mobilisations citoyennes qui payent

Compte tenu du vaste champ couvert par ces accords, des acteurs d'horizons divers (agriculteurs, Test achats, les syndicats, les mutualités...) se sont associés pour s'y opposer. Cette très large alliance a créé la **campagne STOPTTIP/STOPCETA** et appelle à **manifeste à Bruxelles le 20 septembre 2016** (www.stopttip.be/spip.php?rubrique1). Elle propose aussi des outils et un agenda d'actions. L'Alliance D19-20 est également très active (www.d19-20.be/).

2. Des communes hors TTIP

En Wallonie et à Bruxelles, de nombreuses initiatives visant à déclarer des communes «hors TTIP» ont vu le jour. Si la démarche est plutôt symbolique, elle présente au moins un triple avantage: mettre en débat une question hautement politique, demander aux politiciens locaux de se prononcer et, par ces bais-là, discuter publiquement de ces accords et de leurs nombreux dangers (et les faire connaître).

Pour que votre commune soit une zone hors TTIP, elle doit adopter une motion spécifique. Pour cela, soit les autorités communales sont sensibilisées à la question et ont déjà voté la motion, soit c'est à vous de jouer.

Un guide citoyen complet est disponible en ligne sur:

www.no-transat.be/sites/default/files/uploads/guide_citoyen_commune_hors_ttip_0.pdf

3. Des pétitions

Des pétitions ont été lancées pour s'opposer au TTIP. L'une d'entre elles, organisée initialement sous la forme d'une initiative citoyenne autogérée¹⁰, a (déjà) récolté près de 3.500.000 signatures (<https://stop-ttip.org/fr/>).

4. D'autres actions directes

D'autres actions directes non violentes, comme des flashmobs ou autres actions de désobéissance civile, se mettent également en place.

Voir: www.facebook.com/flashmobstopttip/?fref=ts

Des «TTIP GAME OVER», vaste programme d'actions de désobéissance civile, seront lancés en juillet.

Voir: <http://ttipgameover.net>



3. Les citoyens et élus européens

Il n'y a pas que les citoyens européens qui sont laissés dans l'opacité des négociations de ces accords, c'est aussi le cas pour les parlementaires! En effet, les positions défendues par l'UE (les Etats-Unis refusant que leurs positions soient publiquement communiquées) ne leur sont accessibles que via une «reading room» (une salle de lecture), placée sous haute surveillance et où ils ne peuvent prendre ni notes ni photos... Si, comme elle le prétend, la Commission européenne n'a rien à cacher, pourquoi alors ne joue-t-elle pas la carte de la transparence? Puisque ce n'est pas le cas, de sérieux doutes sur ses intentions réelles sont donc permis.

4. Des tribunaux privés bien opaques

Ces accords commerciaux et d'investissement sont d'autant plus cadencés en faveur des multinationales qu'ils contiennent des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE ou, en anglais, ISDS). Ces tribunaux d'arbitrage privés sont créés pour protéger les investisseurs. A l'origine, il s'agissait de les prémunir contre des pouvoirs judiciaires dont l'indépendance n'était pas assurée. Aujourd'hui, c'est la même justification qui est utilisée lorsqu'on évoque les Etats-Unis ou l'UE!

De nombreuses dérives accompagnent ces instances privées: seul un investisseur peut attaquer un Etat, l'inverse n'étant pas possible; les audiences, les délibérations et les décisions ne sont (très souvent) pas publiques; selon les affaires, les arbitres changent de costume et deviennent avocats d'une des parties en présence, ce qui crée des conflits d'intérêt; il n'y a pas de possibilité d'appel.

Tout est mis sur pied pour favoriser les grandes entreprises. Précisons que théoriquement, des petites entreprises peuvent également faire appel à ce mécanisme, mais le coût moyen d'une procédure est énorme (6-7 millions d'euros), ce qui en réserve l'accès aux plus grandes entreprises. Par ailleurs, puisque seules les entreprises peuvent attaquer un Etat, les «arbitres» ont tendance à se prononcer en faveur de ces premières (dans 60% des cas⁸), ce qui leur permet de faire marcher leur business: leurs honoraires peuvent s'élever jusqu'à 1.000 dollars de l'heure!

La multinationale Veolia contre l'Egypte

Suite au «printemps arabe», le Gouvernement égyptien avait augmenté le salaire minimum des travailleurs. Veolia a donc vu ses profits diminuer puisqu'elle était obligée de mieux rémunérer ses employés. Elle a alors décidé d'attaquer l'Etat égyptien qui, par cette décision, nuisait, selon elle, à ses profits et à ses investissements⁹.

Face aux demandes d'indemnisation des investisseurs (des milliards d'euros parfois), deux cas de figure sont possibles: soit l'Etat paie, soit il décide de revenir sur la décision prise, même si elle est en faveur du bien-être de sa population. Le pouvoir de ces instances d'arbitrage est donc énorme, tout comme la dépossession démocratique qui en résulte.

Et de nombreux autres exemples d'affaires du même type peuvent être cités.

D'AUTRES NEGOCIATIONS EN VUE

La situation est d'autant plus alarmante que le TTIP n'est que l'arbre qui cache la forêt. En effet, la Commission européenne a négocié ou négocie, en secret, avec d'autres pays, des accords identiques. Deux accords feront parler d'eux dans les prochaines semaines: **le CETA et le TISA**.

Les négociations autour du CETA sont conclues depuis de nombreux mois. Le Conseil européen devrait l'approuver en octobre prochain. Ensuite, il sera soumis au Parlement européen et, le cas échéant, aux parlements des Etats membres. Le CETA, c'est, en fait, le «TTIP canadien» parce que son contenu est similaire au TTIP, mais aussi parce qu'il suffirait qu'une entreprise américaine ait recours à sa filiale canadienne (81% des entreprises américaines actives au sein de l'UE ont une succursale au Canada) pour être en mesure de poursuivre un Etat européen via le mécanisme RDIE. **Attention danger(s), donc!**



DE LA CROISSANCE: VRAIMENT?

Avant le début des négociations du TTIP, une étude avait été réalisée, à la demande de la Commission européenne, pour estimer les impacts de l'accord sur la croissance. Verdict? Le TTIP pourrait créer 400.000 nouveaux emplois dans l'UE et avoir, dans le meilleur des cas, un impact de 0,5% sur le PIB de l'UE... sur dix ans, soit un effet *a priori* bénéfique de 0,05% par an⁴! Mais de nombreux économistes reconnaissent la difficulté de chiffrer aussi précisément l'impact d'un accord sur autant de domaines. Très rapidement, cette étude a été discréditée car le centre d'études qui l'avait réalisée était financé par de grandes multinationales. D'autres études démontrent que la Belgique pourrait perdre jusqu'à 66.000 emplois et les travailleurs belges 4.800 euros par an⁵.

Au fond, le débat évoqué pourrait se résumer à une guerre de chiffres, de modèles statistiques et d'économistes. Difficile donc de savoir qui a raison et qui a tort. Mieux vaut donc se baser sur des faits avérés, notamment la situation du Mexique après l'accord de libre-échange ALENA.

Le Mexique après ALENA

En 1994, le Canada, le Mexique et les Etats-Unis ont conclu un accord de «libre-échange»: l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain). Vingt ans plus tard, en 2014, on pouvait constater que des centaines de milliers d'emplois avaient été perdus aux Etats-Unis et on dénombrait 14 millions de pauvres en plus au Mexique!

Le documentaire *Les déportés du libre-échange* montre comment ALENA a asphyxié les (petits) agriculteurs mexicains qui, pour survivre, ont émigré clandestinement vers les Etats-Unis, constituant, au passage, une main d'œuvre illégale et donc docile et bon marché.

Voir: www.youtube.com/watch?v=tG89P8II0cA

Lire: www.monde-diplomatique.fr/2008/03/VIGNA/15719

IMPACTS SUR LES SECTEURS

Ces accords sont tentaculaires: ils concernent à peu près tous les domaines de notre vie quotidienne et aucun secteur n'est épargné: santé, travail, environnement, alimentation, culture, enseignement... Leur ampleur est telle qu'il est donc difficile de s'appesantir sur tout le spectre qu'ils couvrent. C'est pourquoi nous nous focaliserons sur quelques domaines.

1. Les droits sociaux

En termes de droits sociaux, le décor du TTIP est catastrophique. Les Etats-Unis n'ont ratifié que deux des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), alors que les Etats membres de l'UE les ont toutes ratifiées. Pourtant, ces conventions constituent un socle social minimal puisqu'elles ont trait notamment à l'âge minimum des enfants au travail, la liberté d'association et de négociation collective, etc.

Nous sommes donc en présence de deux systèmes de droits sociaux complètement différents que le TTIP voudrait harmoniser. Si ces accords pourraient permettre un nivellement par le haut des normes sociales et environnementales, il est légitime de penser qu'ils les nivelleront par le bas, en permettant aux multinationales de mettre les Etats en concurrence entre eux et d'ouvrir encore plus la porte au dumping social⁶ et à l'érosion des droits (sociaux) des travailleurs.

Lire à ce propos:

DJEGHAM Myriam, «Traité transatlantique. Quand le droit du travail devient un obstacle inutile au commerce», dans *La Revue nouvelle*, n°3, 2016.



2. Notre système de santé

La privatisation étant le maître-mot de ces accords, le risque est grand d'évoluer vers un système de santé à deux vitesses. Or, l'exemple du système de santé «privé» américain (qui coûte plus cher aux finances publiques des Etats-Unis et est nettement moins efficace), montre que les assureurs privés privilégient les meilleurs risques (population jeune et en bonne santé...) avec des primes d'assurances moins élevées; le système public, sous-financé, soutenant, lui, les plus mauvais risques.

Ce risque de sous-financement du système de santé s'explique notamment par le principe du «traitement national» propre aux traités de «libre-échange» qui consiste à accorder aux étrangers le même traitement que celui appliqué aux nationaux. Les produits/services importés et les produits/services locaux doivent donc être traités de manière égale, une fois que le produit/service importé a été admis sur le marché. Or, au vu des difficultés des finances publiques des Etats européens, il y a tout lieu de craindre qu'ils ne soient pas en mesure de financer de nombreux acteurs (privés) actifs dans le domaine de la santé et qu'ils préfèrent s'abstenir. Ce qui amène *de facto* la libéralisation des secteurs rentables et le financement du reste par l'Etat, voire à la disparition pure et simple de certains services vu l'impossibilité de les financer.

D'autres dispositions prévues dans ces accords auront un impact certain sur notre (système de) santé et sur les finances publiques. Ils prévoient notamment d'augmenter la durée des brevets (on parle de «droits de propriété intellectuelle») sur les médicaments. Conséquence: les médicaments génériques, c'est-à-dire ceux qui ne sont plus couverts par un brevet et qui peuvent donc être produits par différentes compagnies avec un effet à la baisse sur leur coût, seront disponibles plus tard. Ce qui engendrera des effets désastreux sur le portefeuille des malades et sur les finances publiques.

Illustration

En 2012, le brevet sur Lipitor® (atorvastatine), un régulateur du taux de cholestérol, a expiré.

Conséquences: une diminution du prix public moyen de près de 65 % et un effet positif sur les finances publiques puisque les dépenses de l'assurance maladie ont diminué pour ce médicament, entre 2011 et 2013, de 33 à 15 millions d'euros.

Lire aussi: «Le Traité transatlantique, la santé en péril?», dans *En Marche*, 1^{er} mai 2014.

3. L'environnement

Les impacts sur l'environnement ne sont pas du tout pris en compte par ces accords. On peut pointer cette ineptie: il y a quelques mois, lors de la COP21, de nombreux représentants politiques affirmaient l'urgence de faire face aux dérèglements climatiques. Et, au même moment, ils négociaient des accords qui augmenteront le volume de biens et de services échangés de part et d'autre de l'Atlantique, avec notamment des effets désastreux sur l'environnement.

Remarquons aussi que les USA n'ayant pas ratifié le Protocole de Kyoto, les entreprises européennes pourraient, par exemple, remettre celui-ci en cause au nom du désavantage compétitif qu'il représente face à des concurrents qui n'y seraient pas soumis.

4. La santé publique

Les récentes «fuites» de GreenPeace autour du TTIP démontrent que le «**principe de précaution**» de l'UE n'est plus mentionné dans les textes. Or, ce principe est fondamental, puisque, grâce à lui, un bien ne peut être commercialisé que s'il est prouvé qu'il n'est pas nocif pour la santé. Grosso modo, c'est l'inverse qui a cours aux Etats-Unis: tout produit peut être commercialisé. S'il s'avère qu'un produit est nocif pour la santé, le consommateur pourra alors réclamer des dommages et intérêts aux producteurs devant les cours et tribunaux: c'est le «**principe de risque**» qui prime.



UNE GALAXIE D'ACTEURS AUTOUR DU TTIP

Une multitude d'acteurs interviennent autour de la négociation de ces accords; ce qui complexifie encore la situation et les possibilités d'agir, d'autant que tout cela se déroule dans un manque total de transparence⁷. Il est donc important de passer ces protagonistes au crible pour bien comprendre la pièce dans laquelle ces négociations se déroulent.

1. Des acteurs institutionnels européens

Dans les faits, de nombreuses institutions européennes interviennent dans la négociation de ces accords. Très schématiquement, on peut résumer leurs fonctions et leurs rôles de la sorte:

	La Commission européenne	Le Conseil européen	Le Parlement européen
Composition	Composée de différents commissaires (un par Etat membre) non élus.	Réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'UE.	Composé de 751 députés, provenant des 28 Etats membres de l'UE.
Rôles généraux	Elle a un droit d'initiative législative (que n'a pas le Parlement européen).	C'est en quelque sorte le gouvernement de l'UE (avec la Commission européenne).	Rôles législatif, de surveillance (pose des questions à la Commission et au Conseil) et budgétaire.
Rôles dans les accords commerciaux et d'investissement	- Elle négocie ces accords (via sa commissaire au Commerce. Actuellement, le poste est occupé par la Suédoise Cecilia Malmström). - Ce sont des membres (non élus) de la Commission qui négocient les textes des accords.	- Il approuve le mandat de négociation que lui soumet la Commission européenne. - En bout de course, il devra se prononcer sur le texte final de l'accord.	- Il est censé être tenu au courant de l'avancée des négociations par la Commission, mais l'est très peu. - Il peut prendre des motions pour rappeler à la Commission les lignes rouges à ne pas franchir dans le cadre des négociations. - Il sera appelé à voter sur ces accords. Mais il ne pourra voter que «oui» ou «non»: il ne peut, en effet, pas amender le texte de ces accords commerciaux.

2. Des lobbies pro-TTIP

Le jeu se complexifie encore davantage avec la présence des lobbies. Comme ces accords semblent être conçus par et pour les multinationales, une série d'organismes et de groupes de pression (des «lobbies») ont été mis sur pied pour faire entendre leurs revendications. Les lobbies des grandes entreprises sont extrêmement présents à Bruxelles et autour des institutions européennes. Bruxelles compterait entre 20.000 et 30.000 lobbyistes. C'est dire si leur poids est considérable.

Avant de débiter les négociations pour le TTIP, la Commission européenne a ainsi consulté de nombreux lobbies (grandes entreprises, syndicats, associations environnementales...). Entre janvier 2012 et avril 2013, près de 127 rencontres ont eu lieu avec de tels groupes et plus de 93 % l'ont été avec des multinationales (avec Monsanto, par exemple) et des groupes de lobby qui leur sont liés! C'est une nouvelle preuve du jeu profondément vicié dans lequel ces négociations se déroulent. Pour se défendre, la Commission européenne a décidé de publier davantage d'informations sur son site Internet, mais c'est loin d'être la panacée.

Dénoncer le rôle des lobbies

L'ONG Corporate Europe Observatory mène un travail d'analyse sur l'influence des lobbies des grandes entreprises au niveau des institutions européennes.

Voir: www.youtube.com/watch?v=NCffEjYzMAO

Lire: Lora VERHEECKE, «Les (trop) puissants lobbies de Bruxelles», dans *Démocratie*, 1^{er} juillet 2015 (www.revuedemocratie.be/index.php/international/union-europeenne/1137-les-trop-puissants-lobbies-de-bruxelles)